

# Habitation Select - Surround Package

Vous avez déjà les assurances de base de la police Habitation Select. Mais vous voulez protéger davantage votre bâtiment et votre mobilier? Prenez alors l'assurance optionnelle Surround Package.

Le Surround Package vous offre des avantages supplémentaires. Dans cette fiche, nous vous expliquons quels sont ces avantages supplémentaires.

	Surround Package	Assurance de base
<p><b>La règle proportionnelle</b>            Votre montant assuré est trop faible? Dans ce cas, nous diminuons le montant que nous payons pour les dommages. Nous le faisons sur la base de la règle suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nous multiplions le montant des dommages par le montant que vous avez assuré;</li> <li>• nous divisons le montant obtenu par le montant que vous auriez dû assurer.</li> </ul> <p>Nous appelons cette règle, la règle proportionnelle.</p>	<p><b>Votre avantage supplémentaire</b>            Si le montant des dommages est inférieur à <b>7.500,00 EUR<sup>(1)</sup></b> (hors TVA), nous n'appliquons pas la règle proportionnelle.</p>	<p>Dans l'assurance de base, ce montant s'élève à <b>4.400,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p>
<p><b>Dommages au jardin causés par des animaux</b>            Des animaux ont causé des dommages matériels au jardin à l'adresse assurée? Et ces animaux ne sont pas à vous ou ne vous ont pas été confiés? Et ces animaux ne sont pas censés se trouver à l'adresse assurée?</p> <p>Par exemple:            Le cheval de votre voisin se balade dans votre jardin. Il fait des trous dans la pelouse ou cause des dommages à votre parterre de fleurs.</p>	<p><b>Votre avantage supplémentaire</b>            Pour les plantations de type arbres, arbustes et fleurs qui se trouvent dans votre jardin, nous vous payons un montant pour de jeunes arbres, arbustes et fleurs de la même espèce que vous aviez. Nous payons <b>jusqu'à 18.600,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p> <p><b>Nous ne payons pas</b> pour les dommages:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• causés par vos animaux</li> <li>• causés par des animaux qui vous sont confiés</li> </ul>	<p><b>Nous ne payons pas</b> pour ces dommages.</p>

	Surround Package	Assurance de base
<p><b>Dommages causés par la tempête, la grêle, la pression de la neige et de la glace</b> Vous avez subi des dommages matériels à cause d'une tempête, de la grêle, de la pression de la neige et de la glace à des objets qui se trouvent à l'extérieur? Et ceux-ci ne sont pas fixés de façon permanente à votre bâtiment ou votre terrain?</p>	<p><b>Votre avantage supplémentaire</b> Nous payons pour ces dommages. Pour l'ensemble de ces objets, nous payons <b>jusqu'à 7.500,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p> <p>Par exemple: Votre trampoline a subi des dommages à la suite d'une tempête. Ou bien la tente qui était plantée dans votre jardin s'est envolée.</p> <p><b>Nous ne payons pas</b> pour les véhicules automoteurs. Une autre assurance s'applique aux véhicules automoteurs. Voir plus loin dans cette fiche.</p>	<p>Nous ne payons <b>que</b> pour les dommages matériels causés à <b>ces objets</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• meubles de jardin et de piscine</li><li>• éclairage de jardin</li><li>• barbecue</li><li>• cuisine extérieure</li><li>• bâche de piscine ou de jacuzzi.</li></ul> <p>Pour l'ensemble de ces objets, nous payons jusqu'à 4.400,00 EUR<sup>(1)</sup>.</p> <p>Par exemple: La grêle a causé des dommages à vos meubles de jardin.</p>
<p><b>Dommages causés par une catastrophe naturelle<sup>(2)</sup></b> Une catastrophe naturelle<sup>(2)</sup> a causé des dommages matériels à votre piscine, votre jacuzzi, votre piscine naturelle, votre court de tennis ou votre terrain de golf?</p>	<p><b>Votre avantage supplémentaire</b> Nous payons pour ces dommages si:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• vous être propriétaire et si votre bâtiment est assuré chez nous;</li><li>• vous êtes locataire et si vous avez fixé à vos frais la piscine, le jacuzzi, la piscine naturelle, le court de tennis et/ou le terrain de golf de façon permanente au terrain. Et si vous avez assuré votre mobilier chez nous.</li></ul> <p>Par exemple: les dommages causés à votre court de tennis par une inondation.</p> <p><b>Attention!</b> Nous payons les dommages à vos piscines et jacuzzis uniquement si ceux-ci sont fixés de façon permanente au terrain.</p>	<p><b>Nous ne payons pas</b> pour ces dommages.</p>
<p>Une catastrophe naturelle<sup>(2)</sup> a causé des dommages matériels à des objets qui se trouvent à l'extérieur et qui ne sont pas fixés de façon permanente au bâtiment assuré ou au terrain? Et vous avez assuré votre mobilier chez nous.</p>	<p>Pour l'ensemble de ces objets, nous payons <b>jusqu'à 7.500,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p> <p>Exemple: dommage à votre robot de jardin causé par une inondation.</p> <p><b>Attention!</b> Nous ne payons que si vous avez l'assurance Catastrophes naturelles de Baloise.</p> <p>Nous ne payons pas pour les véhicules automoteurs. Une autre assurance est prévue pour les véhicules automoteurs. Vous trouverez plus d'informations dans cette fiche.</p>	<p>Nous payons <b>uniquement</b> pour <b>les objets suivants</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• meubles de jardin et de piscine. Nous ne payons pas pour les coussins.</li><li>• éclairage de jardin</li><li>• barbecue</li><li>• cuisine extérieure</li><li>• bâche d'une piscine ou d'un jacuzzi</li></ul> <p>Pour l'ensemble de ces objets, nous payons <b>jusqu'à 4.400,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p> <p>Attention! Nous ne payons que si vous avez l'assurance Catastrophes naturelles de Baloise.</p>

	Surround Package	Assurance de base
<p><b>Dommmages causés à une tablette ou à un ordinateur portable à écran détachable</b></p> <p>Votre tablette a subi des dommages soudains et inattendus?</p> <p><b>Attention!</b> Vous voulez assurer votre tablette? Dans ce cas, vous devez aussi assurer votre mobilier chez nous. Vous bénéficiez alors de l'assurance Tous risques Ordinateur. Le Surround Package complète l'assurance Tous risques Ordinateur.</p>	<p><b>Votre avantage supplémentaire</b></p> <p>Nous payons pour ces dommages.</p> <p>Par exemple: Vous laissez tomber votre tablette et l'écran est fissuré.</p> <p>Nous payons jusqu'à <b>4.400,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p> <p><b>Nous ne payons pas</b>, par exemple, pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les dommages que le magasin, l'usine, le fournisseur ou le réparateur doit payer;</li> <li>• le vol d'une tablette laissée à l'extérieur ou un acte de vandalisme commis sur cette tablette laissée à l'extérieur.</li> </ul>	<p>Nous ne payons que pour les dommages causés à un ordinateur de bureau et à un ordinateur portable. Nous ne payons pas pour les dommages causés à une tablette.</p>
<p><b>Dommmages causés par un vol ou un acte de vandalisme</b></p> <p>Vous avez subi des dommages matériels à la suite d'une tentative de vol de vos bijoux ou d'un acte de vandalisme ou vos <b>bijoux</b> ont été volés?</p> <p>Vous avez subi des dommages à la suite d'un vol ou d'un acte de vandalisme touchant des objets laissés à l'extérieur et qui ne sont pas fixés de façon permanente au bâtiment assuré ou au terrain? Ou ces objets se trouvent dans une dépendance que vous ne pouvez pas verrouiller correctement?</p> <p><b>Attention!</b> Vous voulez assurer d'avantage ces dommages par vol et vandalisme, dans le Surround Package? Dans ce cas, vous devez également prendre l'assurance optionnelle Vol et vandalisme.</p>	<p><b>Votre avantage supplémentaire</b></p> <p>Pour l'ensemble des bijoux, nous payons jusqu'à <b>30.000,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p> <p>Nous payons alors pour les dommages causés aux objets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• meubles de jardin et de piscine, ainsi que les <b>coussins</b></li> <li>• parasols</li> <li>• <b>outils de jardin</b></li> <li>• éclairage de jardin</li> <li>• <b>décoration de jardin</b></li> <li>• <b>robot de jardin</b></li> <li>• <b>appareils servant au nettoyage de la piscine</b></li> <li>• cuisine extérieure</li> <li>• <b>piscine que vous pouvez déplacer</b></li> <li>• barbecue</li> </ul> <p>Pour l'ensemble de ces objets, nous payons jusqu'à <b>7.500,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p>	<p>Pour l'ensemble des bijoux, nous payons jusqu'à, jusqu'à 15 % du montant assuré pour le mobilier. Nous ne payons jamais plus de <b>18.600,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p> <p>Dans ce cas, nous payons <b>uniquement</b> pour <b>les objets suivants</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• meubles de jardin et de piscine. <b>Nous ne payons pas</b> pour les coussins.</li> <li>• éclairage de jardin</li> <li>• barbecue</li> <li>• cuisine extérieure</li> <li>• bâche d'une piscine ou d'un jacuzzi</li> </ul> <p>Pour l'ensemble de ces objets, nous payons <b>jusqu'à 4.400,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p>

	Surround Package	Assurance de base
<p><b>Frais pour la remise en état de votre jardin</b> Vous avez subi des <b>dommages matériels à votre jardin</b>, mais pas au bâtiment assuré ni au mobilier assuré? Et ces dommages sont assurés par votre police? Dans ce cas, nous payons pour la remise en état de votre jardin.</p> <p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un arbre déraciné par une tempête<sup>(2)</sup>;</li><li>• des arbustes emportés par une inondation.</li></ul>	<p><b>Votre avantage supplémentaire</b> Pour les plantations de type arbres, arbustes et fleurs qui se trouvent dans votre jardin, nous vous payons un montant pour de jeunes arbres, arbustes et fleurs de la même espèce que vous aviez.</p> <p>Nous payons aussi pour le déblaiement des arbres tombés et des arbustes et fleurs se trouvant dans votre jardin qui ont été endommagés.</p> <p>Nous payons jusqu'à <b>18.600,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p> <p>Nous ne payons par exemple pas pour:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• des arbres, arbustes ou fleurs morts ou malades;</li><li>• les frais d'entretien ordinaires du jardin.</li></ul>	<p>Dans l'assurance de base, nous payons aussi pour ces dommages, mais le montant est plafonné à <b>4.400,00 EUR<sup>(1)</sup></b>.</p>
<p><b>Frais pour votre piscine, votre piscine naturelle, votre jacuzzi ou votre étang</b> L'eau de votre <b>piscine, piscine naturelle jacuzzi</b> ou <b>étang s'écoule</b> ou subit une <b>pollution</b>? Et cette situation est provoquée par un événement assuré par votre police?</p> <p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• des feuilles et des branches tombent dans votre jacuzzi à la suite d'une tempête<sup>(2)</sup>;</li><li>• l'eau d'un ruisseau se déverse dans votre piscine à la suite d'une inondation.</li></ul>	<p><b>Votre avantage supplémentaire</b> Nous payons pour les frais relatifs:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• au remplissage de votre piscine, de votre piscine naturelle, de votre jacuzzi ou de votre étang avec de l'eau;</li><li>• aux produits dont vous avez besoin pour rendre la piscine, le jacuzzi ou l'étang prêt à l'emploi.</li></ul>	<p><b>Assurance de base</b> <b>Nous ne payons pas</b> pour ces frais.</p>
<p><b>Dommages causés aux véhicules automoteurs</b> Vous voulez assurer davantage vos véhicules automoteurs contre des dommages. De quels avantages supplémentaires bénéficiez-vous? Cela dépend du nombre de roues de votre véhicule. Mais aussi, de l'emplacement du véhicule. Et des autres assurances optionnelles que vous prenez.</p>	<p><b>Attention!</b> Vous voulez assurer davantage votre véhicule automoteur avec le Surround Package? Dans ce cas, vous devez aussi assurer votre mobilier chez nous. Nous ne payons pas pour tous les dommages causés à votre véhicule automoteur. Quels sont les dommages que nous payons et ceux que nous ne payons pas? Les Conditions Générales vous l'expliquent.</p> <p>Pour l'ensemble des véhicules automoteurs, nous payons <b>jusqu'à 60.000,00 EUR<sup>(1)</sup></b> hors TVA.</p>	

	Surround Package	Assurance de base
<p><b>Votre véhicule automoteur est équipé de 3 roues ou moins</b></p> <p><b>Votre véhicule automoteur se trouve à l'intérieur du bâtiment principal<sup>(2)</sup> ou de la dépendance<sup>(2)</sup>.</b></p> <p>Par exemple: votre moto est garée dans votre garage ou sous votre carport.</p>	<p><b>Votre avantage supplémentaire</b></p>	
<p>a. <u>Catastrophes naturelles</u><sup>(2)</sup></p> <p>Vous subissez des dommages matériels à la suite d'une <b>catastrophe naturelle</b><sup>(2)</sup>?</p> <p>Par exemple: de l'eau s'infiltré dans votre garage à la suite d'une inondation. Votre moto tombe et subit des dommages.</p>	<p>Nous payons pour ces dommages.</p> <p><b>Attention!</b> Nous ne le faisons que si vous prenez l'assurance Catastrophes naturelles de Baloise.</p>	<p><b>Nous ne payons pas</b> pour les dommages causés par une catastrophe naturelle<sup>(2)</sup>.</p>
<p>b. <u>Vol</u></p> <p>Quelqu'un s'est introduit par effraction dans le bâtiment principal assuré ou la dépendance où votre véhicule est stationné? Et votre véhicule automoteur a été volé?</p>	<p>Dans ce cas, nous payons pour le <b>vol</b> de votre véhicule automoteur.</p> <p><b>Attention!</b> Nous ne le faisons que si vous prenez également l'assurance optionnelle Vol et vandalisme.</p> <p><b>Nous ne payons pas:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• si votre véhicule est stationné sous un carport ou dans un local que d'autres personnes utilisent. Par exemple le garage que vous et les autres habitants du bâtiment assuré utilisez ensemble;</li><li>• pour les dommages causés à votre véhicule automoteur par un acte de vandalisme.</li></ul>	<p><b>Nous ne payons pas</b> pour le vol de votre véhicule automoteur.</p> <p><b>Attention! Nous ne payons pas</b> non plus pour ces dommages si vous prenez l'assurance optionnelle Vol et vandalisme.</p>
<p><b>Votre véhicule se trouve à l'extérieur, mais pas à plus de 50 m de l'adresse assurée.</b></p> <p>Par exemple: votre moto est garée dans la rue, devant votre maison.</p>		
<p>a. <u>Tempête</u><sup>(2)</sup> et <u>Catastrophes naturelles</u><sup>(2)</sup></p> <p>Vous avez subi des dommages matériels:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• car une branche ou un arbre est tombé(e) sur votre véhicule automoteur?</li><li>• à la suite d'une tempête<sup>(2)</sup>?</li><li>• provoqués par des objets envolés ou tombés à la suite d'une tempête<sup>(2)</sup>?</li><li>• à la suite d'une catastrophe naturelle<sup>(2)</sup>?</li></ul>	<p>Nous payons pour ces dommages.</p> <p><b>Attention!</b> Nous ne payons pas pour les dommages causés par la grêle, la pression de la neige et de la glace. Nous payons que pour les dommages causés par un catastrophe naturelle si vous prenez cette assurance.</p>	<p><b>Nous ne payons pas, dans l'assurance de base,</b> pour ces dommages.</p>

	Surround Package	Assurance de base
<p><b>Votre véhicule automoteur est équipé de 4 roues ou plus</b> <b>Attention!</b> Nous ne payons jamais pour les dommages causés à des quads.</p>	<p><b>Votre avantage supplémentaire</b></p>	<p><b>Nous ne payons pas</b> pour les dommages causés à des véhicules automoteurs équipés de 4 roues ou plus.</p>
<p><b>Votre véhicule automoteur se trouve à l'intérieur du bâtiment principal<sup>(2)</sup> ou de la dépendance<sup>(2)</sup>.</b> Par exemple: votre voiture est garée dans votre garage ou sous votre carport.</p>	<p>Nous payons pour ces dommages.</p>	
<p>a. <u>Incendie<sup>(2)</sup></u> et <u>Tempête<sup>(2)</sup></u> Vous avez subi des dommages matériels:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à la suite d'un incendie<sup>(2)</sup>, d'une explosion ou d'une implosion?</li><li>• à la suite de la chute d'une branche ou d'un arbre?</li><li>• la suite d'une tempête<sup>(2)</sup>, de la grêle, de la pression de la neige et de la glace?</li></ul>	<p>Nous payons pour ces dommages. <b>Attention!</b> Nous ne le faisons que si vous prenez l'assurance Catastrophes Naturelles Baloise.</p>	
<p>b. <u>Catastrophes naturelles<sup>(2)</sup></u> Vous avez subi des dommages matériels à cause d'une catastrophe naturelle<sup>(2)</sup>? Par exemple: de l'eau s'infiltré dans votre garage à la suite d'une inondation. Vous avez subi des dommages à votre voiture.</p>	<p>Nous payons pour ces dommages. <b>Attention!</b> Nous ne le faisons que si vous prenez l'assurance Catastrophes Naturelles Baloise.</p>	
<p>c. <u>Vol</u> Quelqu'un s'est introduit par effraction dans le bâtiment où votre véhicule est stationné? Et votre véhicule automoteur a été volé?</p>	<p>Dans ce cas, nous payons pour le <b>vol</b> de votre véhicule automoteur. <b>Attention!</b> Nous ne le faisons que si vous prenez également l'assurance optionnelle Vol et vandalisme. Les avantages pour les dommages causés aux véhicules automoteurs complètent cette assurance.</p>	
<p><b>Votre véhicule automoteur se trouve à l'intérieur, dans votre garage ou sur votre emplacement de parking, à une autre adresse en Belgique.</b> Par exemple: vous louez un garage dans une autre rue. Votre voiture est stationnée dans ce garage.</p>	<p><b>Nous ne payons pas:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• si votre véhicule est stationné sous un carport ou dans un local que d'autres personnes utilisent. Par exemple le garage que vous et les habitants du bâtiment assuré utilisez;</li><li>• pour les dommages causés à votre véhicule automoteur par un acte de vandalisme.</li></ul>	

	Surround Package	Assurance de base
<p>a. <u>Incendie</u><sup>(2)</sup> en <u>Tempête</u><sup>(2)</sup> Vous avez subi des dommages matériels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à la suite d'un incendie<sup>(2)</sup>, d'une explosion ou d'une implosion?</li> <li>à la suite de la chute d'une branche ou d'un arbre?</li> <li>à la suite d'une tempête<sup>(2)</sup>, de la grêle, de la pression de la neige et de la glace?</li> </ul>	Nous payons pour ces dommages.	
<p><b>Votre véhicule automoteur est équipé de 4 roues ou plus</b> <b>Votre véhicule se trouve à l'extérieur, mais pas à plus de 50 m de l'adresse assurée.</b> Par exemple: votre voiture est garée dans la rue, devant votre maison.</p>	<b>Votre avantage supplémentaire</b>	<b>Assurance de base</b>
<p>a. <u>Incendie</u><sup>(2)</sup> en <u>Tempête</u><sup>(2)</sup> Vous avez subi des dommages matériels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à la suite d'un incendie<sup>(2)</sup>, d'une explosion ou d'une implosion?</li> <li>à la suite de la chute d'une branche ou d'un arbre?</li> <li>à la suite d'une tempête<sup>(2)</sup>?</li> <li>provoqués par des objets envolés ou tombés à la suite d'une tempête<sup>(2)</sup>?</li> </ul>	Nous payons pour ces dommages. <b>Attention!</b> Nous ne payons pas pour les dommages causés par la grêle, la pression de la neige et de la glace.	<b>Nous ne payons pas</b> pour les dommages causés à des véhicules automoteurs équipés de 4 roues ou plus.
<p>b. <u>Catastrophes naturelles</u><sup>(2)</sup> Vous avez subi des dommages matériels causés par une <b>catastrophe naturelle</b><sup>(2)</sup>?</p>	Nous payons pour ces dommages. <b>Attention!</b> Nous ne le faisons que si vous avez l'assurance Catastrophes naturelles de Baloise. Les avantages pour les dommages causés aux véhicules automoteurs complètent cette assurance.	

Il existe encore d'autres exclusions générales. Celles-ci s'appliquent aux assurances de base et à l'assurance optionnelle Surround Package. Par exemple:

- dommages que vous avez causés intentionnellement;

- dommages causés par une réaction atomique, de la radioactivité ou des rayons ionisants;
- dommages causés par l'amiante;
- dommages esthétiques.

(1) à l'indice ABEX 847

(2) Toutes ces notions ont chacune leur propre signification, que vous trouverez dans les Conditions Générales, au Chapitre 2 Notions

**Ceci est un message publicitaire.**

- Habitation Select est une assurance incendie de Baloise.
- Dans la police Habitation Select, il y a différentes assurances de droit belge: une assurance de choses, une assurance de responsabilité et une assurance de personnes.
- Baloise est une entreprise d'assurances belge et cette assurance est soumise au droit belge.
- Le contrat d'assurance (la police) dure un an et est reconductible tacitement.
- Vous souhaitez prendre une assurance? Consultez la fiche IPID, nos Conditions Générales, nos critères de segmentation et notre Brochure de présentation afin de vous informer en profondeur sur votre protection légale sur [www.baloise.be](http://www.baloise.be).
- Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, prenez contact avec votre courtier.

**Plainte Baloise**

Vous avez une plainte? Dites-le-nous par courriel à l'adresse [plainte@baloise.be](mailto:plainte@baloise.be), [www.baloise.be/plaintes](http://www.baloise.be/plaintes), par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56. Si aucune solution n'est trouvée, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances: [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be), [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be), Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, 02 547 58 71.